


Date	Déléataire	nature	Objet
28/02/2024	Monsieur BONNEFOY Henri	7.1 - Décisions budgétaires (B.P.,D.M.,C.A.,...)	 N°2024_09 Chaudière - SOMEGEC Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL, VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant. VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDERANT qu'il convient de remplacer la chaudière dans le bâtiment communal de l'ASPA sis 3 Rue du Clocher devenue vétuste DECIDE : Article 1 _ DE SIGNER avec la société SOGEMEC dont le siège est à Avignon (84) 3, Avenue de l'Orme Fourchu, un devis pour l'installation d'une chaudière dans un bâtiment communal dont le montant total s'élève à la somme de 18 563.29€ TTC. Le Maire, Henri BONNEFOY.

